



## « L'Entreprise ne doit pas être le lieu du bruit des machines et du silence des Hommes »\*

**Plus UPM engrange des résultats, plus ses usines souffrent.**

C'est dans ce contexte que va s'ouvrir la **N**égociation **A**nnuelle **O**bligatoire 2018, des résultats moyens pour notre site en raison d'une organisation ne correspondant pas à nos besoins et des résultats mirobolants pour le groupe !

Des économies de personnel compensées par des surcharges de travail, de la fatigue engendrant de l'absentéisme et donc un manque de productivité !

**Nous avons prévenu, l'embauche à venir de deux électriciens supplémentaires ne doit pas aboutir à des AGS au rabais.**

Disons le encore, les améliorations apportées ces dernières semaines ne font que corriger les erreurs de 2015, malgré nos recommandations et celles des experts, le patron à toujours raison, article 1<sup>er</sup> !

Nous n'avons pas à payer les différends, les errements et les choix discutables de notre Direction, de nos Dirigeants ou ce qu'il en reste, comme l'arrêt repoussé de la chaudière, le manque d'entretien général, le manque de coordination entre les Services, le manque de développement...

Errements qui se traduisent par un gaspillage énorme, comme un puits sans fond, 120 000 € par ci ( toiles machine), 100 000€ par là (transferts de papiers, location pelle), défaillances à répétition, ainsi de suite.

**Nous sommes prêts à contrecarrer les arguments de la Direction, toujours les mêmes, les temps sont durs mon brave monsieur !**

**Les exemples ne manquent pas !**

*\*Jean Auroux, ancien ministre chargé du travail entre mai 1981 et mars 1983. Il est entre autres à l'origine des lois dites « Auroux » qui ont modifié de façon substantielle le droit du travail, à travers notamment la création des CHSCT, l'instauration de la négociation annuelle obligatoire, le financement des comités d'entreprise. CQFD.*





**Nos demandes, qui seront remises à la Direction le 26 janvier prochain, pour une négociation dont la date reste à déterminer.**

**A.G.S : 2% au 01/01/2018. (Indice INSEE : 1.2 % pour 2017) . Clause de sauvegarde.**

**Prime mensuelle complémentaire : 460€ (430 aujourd'hui)**

**Prime de Vacances portée à 2200€ (2100€ aujourd'hui)**

**Négociation sur le barème des journées d'ancienneté**

**La Direction doit tenir compte de l'augmentation du coût de la vie, nouveaux impôts, nouvelles taxes, d'une part et de la prime de 150€ attribuée l'année dernière, d'autre part.**

**Il n'est pas question de rentrer bredouille ou avec des brouilles de cette négociation 2018.**

**Personne ne comprendrait !**

**Comme de coutume, au soir de cette négo, nous consulterons le personnel pour signature...ou pas !**

**Rappelons-le, c'est le rapport de force qui fait la différence,**

**Ensemble  
et solidaires !**

